

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maïlys DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Conseillers  
Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.  
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

**Absent – non représenté :**

M. Jacques NAYA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**24 - CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE ET L'UNION DES PRODUCTEURS FERMIERS 64**

Monsieur Clément SERVAT expose que la Commune d'Oloron Sainte-Marie et l'UPF64 conviennent de conjuguer leurs efforts dans un objectif commun, conforme à l'intérêt général.

L'UPF64 s'engage à mettre en œuvre des actions en lien avec les manifestations qu'organise la commune :

- Foire du 1<sup>er</sup> mai 2019 (marché des producteurs et concours de fromage),
- Fête de la Transhumance,
- Interface entre les producteurs et la Mairie.

L'engagement de la commune se définit comme suit :

- une prise en charge financière de 1 800 € (mille huit cent euros) pour la participation à la location d'un chapiteau ; les impressions d'étiquettes pour le concours de fromage de la foire du 1<sup>er</sup> mai et la promotion des fromages au concours général Agricole du SIA à Paris,
- une valorisation des apports équivalant à 1 600 € (mille six cent euros), se déclinant par des impressions des supports de communication pour la Foire du 1<sup>er</sup> mai et la Fête de la Transhumance ainsi que la mise à disposition du matériel de la Ville pour ces deux manifestations.

Il est convenu que la convention prenne effet au 10 avril 2019 pour une durée d'un an.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle 2019/2020 avec l'UPF64 pour une durée d'une année, à compter du 10 avril 2019 pour une prise en charge financière de 1 800 € et une valorisation des apports à 1 600 €.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 avril 2019.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 16/04/2019

Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019